

La Charte du Réseau Obésité Infantile du Bassin Alésien

DROITS ET DEVOIRS DES PATIENTS

LES DROITS

L'enfant ou l'adolescent, avec sa famille :

- est informé de l'existence du réseau obésité infantile du bassin sanitaire alésien.
- est autorisé à adhérer au réseau par son représentant légal.
- est dépositaire de son propre dossier médical unique (le carnet de suivi) et accepte qu'y soient consignées les données concernant son état de santé et son suivi, données qui restent confidentielles, le dossier n'étant présenté qu'aux membres du réseau.
- est soutenu et accompagné dans la modification de ses comportements alimentaires et de son activité physique.
- est assuré d'une prise en charge multiprofessionnelle, médicale, diététique, psychologique et d'une continuité des soins par les différents professionnels qui le prennent en charge : médecin traitant, pédiatre, psychologue, diététicien, kinésithérapeute, service de pédiatrie au centre hospitalier, établissements spécialisés pour la prise en charge de l'obésité.
- bénéficie des actions spécifiques mises en place par le réseau : consultations diététiques et psychologiques, consultations médicales d'évaluation et d'orientation, consultations de bilan, consultations pluriprofessionnelles, dépistage et prise en charge des complications.
- pourra bénéficier d'autres actions spécifiques du réseau lorsqu'elles auront été mises en place : réunions de synthèse, éducation thérapeutique, activités physiques adaptées, activités collectives.

Tout en ayant la garantie de sa liberté individuelle, du libre choix des professionnels et du secret médical sur les informations recueillies.

LES DEVOIRS

L'enfant ou l'adolescent et sa famille s'engagent :

- à participer aux activités qui lui sont proposées par le réseau,
- à améliorer son hygiène de vie (alimentation et exercice physique),
- à suivre les activités proposées au fur et à mesure de leur mise en place : suivi médical, consultations diététiques, consultations psychologiques, activités physiques adaptées, activités collectives,
- à répondre aux questionnaires d'évaluation,
- à se rendre aux rendez-vous fixés avec les professionnels, et à les prévenir au plus tôt pour modifier ou annuler la date en cas d'impossibilité.

La Charte du Réseau Obésité Infantile du Bassin Alésien

DROITS ET DEVOIRS DES ACTEURS DE SANTE IMPLIQUES DANS LE RESEAU

LES DROITS

Les acteurs de santé bénéficient:

- d'un partenariat ouvert sur l'ensemble des professionnels de santé concernés par la prise en charge de l'obésité, pour faciliter des relations privilégiées entre les acteurs de santé,
- d'un accès facilité à des informations spécialisées, à des formations pluridisciplinaires, ainsi qu'à une information sur le calendrier des réunions régulières du réseau,
- d'outils communs au réseau permettant un suivi pluriprofessionnel de l'enfant ou adolescent,
- d'une rémunération pour les consultations diététiques et psychologiques non prises en charge dans le droit commun et d'une majoration des consultations médicales d'orientation et de bilan,
- d'une rémunération pour les réunions de synthèse lorsqu'elles auront été mises en place.

LES DEVOIRS

Les acteurs de santé doivent :

- informer l'enfant ou l'adolescent et sa famille de la nature et des objectifs du réseau,
- solliciter l'autorisation du responsable légal,
- tenir à jour le dossier unique (carnet de suivi) de chaque enfant ou adolescent pris en charge,
- optimiser une prise en charge pluriprofessionnelle entre les différents professionnels autour de la personne en orientant les enfants et adolescents en surpoids ou en obésité sur les différentes activités du réseau,
- suivre les formations du réseau nécessaires à une prise en charge coordonnée, permanente et continue,
- participer à l'évaluation des pratiques professionnelles et faciliter l'accès aux données.
- participer aux réunions de synthèse lorsqu'elles auront été mises en place

Tout en garantissant pour l'enfant, l'adolescent ou sa famille la liberté individuelle, le libre choix des professionnels et le secret médical sur les informations recueillies.